

Les collectivités signataires

Depuis la première signature en 1998, de nouvelles collectivités signent chaque année la Charte Nationale Qualité, s'inscrivant de manière volontaire dans une démarche globale d'amélioration continue de la restauration sur leur territoire.

Elles ont signé la Charte Nationale Qualité :

2015 Talmont Saint Hilaire, Dillon,
Communauté d'agglomération de Valence

2014 Fécamp, Saint-Joseph (Martinique), Mions
Allonnes, Saint Rémy de Provence, Trappes
Millau

2013 Aucamville, Fontenay-le-Comte

2012 Colomiers, Toulouse

2011 Conseil Général de Loire Atlantique
Conseil Régional Pays de la Loire
Lamentin, moins, Montivilliers, Morne-à-l'Eau
Nantes, Saintes, Saint-François, Talence

2010 Aubagne, Saint-Etienne-du-Rouvray
Bras Panon, Breteuil sur Iton, Sarlat

2008 Sainte Anne

2007 Argonay, Carquefou, Andresy,
Vittel, Annecy, Vernon

2006 Louviers, Nevers, Lys-lez-Lannoy
Saint-Junien, Saint Joseph, Decines
Contrexéville

2005 Cléon, Lons-le-Saunier, Villemandeur

2003 Manosque

2002 Les Andelys, Aix-sur-Vienne, Mer

2001 Le Mans

1999 Déville-lès-Rouen, Charleville Mézières

1998 Harfleur

AGORES

Siège social
62 avenue de France 74011 Annecy Cedex
Tél. 04 50 09 51 60 Fax. 04 50 09 51 65
agores.asso.fr



Référent Charte Nationale Qualité
Dominique Vincent
contact@agores.asso.fr